



TITRE	<b>Commandite de tournoi</b>
TYPE	Directive
ENTRÉE EN VIGUEUR	1er janvier 2025
DATE DE LA DERNIÈRE RÉVISION	12 novembre 2024
FRÉQUENCE DE L'EXAMEN	Triennal
COMPOSANT CIBLE	Pickleball NB
SECTEUR RESPONSABLE	Tournoi-Pickleball NB
DISTRIBUTION	<ul style="list-style-type: none"><li>- Exécutif et directeurs</li><li>- Clubs affiliés</li><li>- Directeurs de tournoi</li></ul>
ADOPTÉE LE	12 novembre 2024

## 1. RÉSUMÉ

Pickleball NB encourage le développement du pickleball compétitif dans la province et souhaite participer activement à l'organisation de tournois par les clubs affiliés.

L'objectif de cette directive est d'établir des lignes directrices pour la commandite des tournois.

## 2. ÉLÉMENTS DE LA DIRECTIVE

### 2.1 Éligibilité

Pour être admissible à la commandite d'un tournoi, le club doit avoir signé l'entente d'affiliation et être en règle avec Pickleball NB.

Les clubs affiliés ne peuvent demander qu'une (1) seule commandite par année.

Les commandites seront accordées dans la limite du budget annuel maximum et selon le principe du premier arrivé, premier servi.

### 2.2 Tournois sanctionné

Un club affilié qui organise un tournoi sanctionné aura droit à une commandite de 500 \$ de Pickleball NB. Le club doit en faire la demande par écrit au directeur du tournoi.

### **2.3 Championnat provincial du N.-B.**

Lorsqu'un club affilié est l'organisateur du championnat provincial, il est admissible à une commandite de 1 000 \$. Une demande écrite doit être présentée au directeur des tournois de Pickleball NB.

### **2.4 Championnat régional de l'Atlantique**

Lorsqu'un club affilié est l'organisateur du championnat régional de l'Atlantique, il est admissible à une commandite de 500 \$. Une demande écrite doit être présentée au directeur des tournois de Pickleball NB.

### **2.5 Tournoi non sanctionné**

Un tournoi non sanctionné ne sera pas admissible à une commandite de Pickleball NB.

### **2.6 Condition de la commandite**

Tous les tournois commandités par Pickleball NB doivent afficher la bannière et le logo de Pickleball NB.

## **6. MISE À JOUR DE LA POLITIQUE/DIRECTIVE**

Cette directive sera réexaminée tous les trois (3) ans ou en fonction des besoins opérationnels.

## **7. ENTRÉE EN VIGUEUR**

Cette directive entrera en vigueur le 1er janvier 2025.